



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Modification de l'échangeur Pompidou sur la commune de Saint-Parres-aux-Tertres (10)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 6 9 2 5 0 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RAGUIN

Prénom(s)

JACKY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente. Au titre de l'article R.214-1 (Loi sur l'eau) : Rubrique 2.1.5.0

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature de projet concerne la réhabilitation des infrastructures d'une partie de l'échangeur Pompidou avec :

- La création d'un carrefour giratoire pour modifier les circulations et limiter le transit dans les rues de Saint-Parres ;
- La création d'une voie verte afin de liaisonner le carrefour du 1er Mai situé sur la commune de Troyes au giratoire d'entrée de l'agglomération de Saint-Parres-aux-Tertres à terme ;
- La création de stationnement pour les riverains compris dans l'emprise du projet ;
- Le réaménagement du carrefour avec la rue Jules Pochinot.

Ces travaux nécessitent la démolition d'une partie des chaussées et trottoirs existants, le décapage des zones en terre végétale situées sous l'emprise des travaux, l'abattage de 13 arbres existants et la plantation de 26 nouveaux arbres (suivant plan joint en annexe). Il convient de noter que le projet a également pour objectif la désimperméabilisation et la renaturation de l'espace public.

4.2 Objectifs du projet

- Sécuriser et clarifier les circulations véhicules sur l'axe Tassigny – D619 tout en incitant à l'utilisation de la rocade pour limiter le transit dans la commune de Saint-Parres-aux-Tertres ;
- Sécuriser l'accès à la rue Jules Pochinot depuis la D619 ;
- Proposer une offre de stationnement, afin de répondre aux besoins actuels de l'avenue Michel Taittinger ;
- Intégrer et connecter des liaisons cyclables pour assurer une continuité depuis Troyes (Carrefour de l'Europe) vers St-Parres-aux-Tertres (Avenue Henri Barbusse) ;
- Sécuriser les circulations piétonnes ;
- Redonner une lisibilité et une cohérence d'ensemble à ce secteur ;
- Intégrer des zones végétalisées avec plantations d'arbres demandant peu d'entretien sur le linéaire et en conservant les arbres existants et leurs systèmes racinaires. Cela afin de limiter les effets d'ilots de chaleur, de limiter les émergence sonores dues à la circulation et d'assurer une meilleure gestion des eaux. Il s'agira d'apporter des essences de végétaux à la fois locales, résistantes et adaptées au climat ;
- Gérer les eaux pluviales dans les aménagements paysagers à créer ;
- Optimiser l'enveloppe financière globale de l'opération, en proposant des solutions économiquement adaptées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront plusieurs interventions :

- Réalisation de réseaux : enfouissement des lignes aériennes et renforcement de l'éclairage public pour gérer et sécuriser les cheminements piétons ;
- Travaux préparatoires : démolition de la chaussée et des trottoirs existants, dépose des mobiliers urbains et panneaux de signalisation verticale ;
- Décapage des terres végétales et terrassements avec évacuation des déblais vers une décharge agréée ;
- Adaptation du bassin de rétention des eaux pluviales, en collaboration avec le service GEPU de TCM ;
- Réalisation des couches de fondation et de base sur les chaussées, les trottoirs et les voies vertes
- Réalisation des couches de roulement sur les voies et des surfaces non imperméabilisées sur les voies douces ;
- Mise en place de la signalisation horizontale et verticale ;
- Plantation de 26 arbres et création de massifs de plantes locales à faible besoin en eau, ainsi que des engazonnements.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux seront réalisés sous alternats sans route barrée, sauf ponctuellement suivant nécessité.

Après travaux, l'exploitation sera celle d'une infrastructure routière moderne classique sans particularité. Une attention sera apportée à l'entretien des espaces verts et des circulations douces ainsi qu'au dispositif de retenue d'eau pluviale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la nomenclature Loi sur l'eau, à minima, pour la rubrique suivante :

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Voiries + Trottoirs (partie imperméabilisée)	5 437 m ² + 663 m ²
Voies vertes + pelouses (partie non imperméabilisée)	1 191 m ² + 3 126 m ²
Pavés végétalisés	172 m ²
Béton désactivé	77 m ²
Bassin de stockage	676 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : avenue lieutenant Michel Taittinger

Lieu-dit : Échangeur Pompidou

Localité : Saint-Parres-aux-Tertres

Code postal : 1 0 4 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 0 6 , 0 0 " 0 Lat. : 4 8 ° 1 8 , 1 2 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 4 ° 0 6 , 5 " Lat. : 4 8 ° 1 8 , 9 "

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 0 5 , 5 8 " Lat. : 4 8 ° 1 8 , 1 2 "

Communes traversées :

Saint-Parres-aux-Tertres

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU de la commune de Saint-Parres-aux-Tertres, dont la dernière révision a été approuvée le 12/06/2024. Il se situe dans une zone comprenant un zonage N et UCB.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), le projet ne se situe pas dans d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I ou II. Le zonage le plus proche est situé à environ 1 km avec la ZNIEFF de type I : "MARAIS DE VILLECHETIF", ID 210002039.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Parres-aux-Tertres ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), le projet n'est pas couvert par un arrêté de protection de biotope (APB). Le zonage le plus proche est situé à environ 1,5 km avec le "MARAIS DE VILLECHETIF", ID FR3800029.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit pas dans une commune du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), le projet n'est pas concerné. Le zonage le plus proche est situé à environ 4 km avec le "Parc Naturel Régional de la Forêt D'Orient", ID FR8000013.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'arrêté n°DT-SRRC-BSRD-2023-236-0001 portant approbation des cartes de bruit des infrastructures routières dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules/an, plus précisément pour l'axe "av. Lieutenant Michel Taittinger (St-Parres)". Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 2013 est en cours de révision. Le projet validé par l'exécutif le 7/11/24 va entrer en phase de concertation publique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'Atlas du patrimoine, le projet ne se situe pas dans un bien inscrit ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic zone humide a été réalisé sur l'emprise du projet de l'échangeur, aucune zone humide n'a été constatée (Voir annexe 1).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le plan de prévention des risques naturel (PPR) de type inondation : PPRi-Agglomération Troyenne, approuvé le 13/04/2017. Le projet n'est pas couvert par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné en partie par la zone rouge du PPRi. Un plan est disponible en annexe qui présente la superposition de l'état actuel, du projet vis-à-vis du PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données du site Géorisques sur les pollution des sols, SIS et anciens sites industriels, le projet n'est pas situé sur un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la zone de répartition des eaux (ZRE) de l'Albien. Cependant, aucun prélèvement dans cette nappe n'est prévu dans le cadre du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'ARS (07/03/2024), le projet ne se trouve pas à l'intérieur d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. Le périmètre de protection éloignée du captage de Pont-Sainte-Marie est située à 1,1 km au nord de l'emprise du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données de l'Atlas des patrimoines, aucun site inscrit n'est recensé au niveau de l'emprise du projet. Le site inscrit le plus proche correspond au "Quartier de la cathédrale et de l'église Saint-Nizier à Troyes" situé à 1,1 km à l'ouest du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à environ 1 kilomètre de la zone Natura 2000 de la directive habitats "Marais de Villechétif", ID : FR210028.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon les données de l'Atlas des patrimoines, aucun site classé n'est recensé au niveau de l'emprise du projet.</p> <p>Le site classé le plus proche correspond au "Monastère de la Visitation à Troyes" situé à 2,2 km au sud-ouest du projet.</p>

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera une augmentation de surface imperméabilisée. Néanmoins les eaux de ruissellement seront gérées par des systèmes d'infiltration.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera aucune consommation d'eau potable et ne générera aucun rejet d'eaux usées d'origine domestique.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique réalisé sur l'emprise du projet (voir annexe 2) n'a révélé aucun enjeu particulier concernant la faune, la flore et les habitats.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 1 km de la Zone Natura 2000, directive habitats "Marais de Villechétif". Cette zone Natura 2000, correspond à des habitats humides et alluviaux, non retrouvés au droit du projet. Par ailleurs, les espèces inscrites à l'annexe II présentes au sein de ce site Natura 2000, ne sont pas présents au droit du projet. Aucune incidence sur les sites Natura 2000 n'est donc à attendre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet situé en milieu urbain dense ne consommera pas d'espaces naturels. Les suppressions de certains arbres seront compensées avec un facteur 2 (13 arbres à supprimer pour 26 arbres plantés). La qualité des espaces verts sera améliorée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est concerné par un risque de rupture de barrage du lac-réservoir Seine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation : - Par une crue à débordement lent de cours d'eau ; - Par remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, à terme, a vocation à réduire le flux de circulation lié au transit en traversée de la commune de Saint-Parres-aux-Tertres en privilégiant la rocade. Il n'a donc pas d'influence sur le trafic global mais est bénéfique avec une diminution attendue du nombre de véhicules sur cet axe dans la commune
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, en phase travaux, générera du bruit, comme tout aménagement routier. A terme, avec la réduction du flux de transit, il contribuera à la diminution des nuisances sur cet axe
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de modification de l'échangeur n'est pas concerné par l'émission d'odeur, hormis celles liées au gaz d'échappement des véhicules.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier génère des vibrations (par les poids lourds surtout). Pas de différence notable attendue par rapport à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'infrastructure est soumise aux vibrations dues au trafic routier. Pas de différence notable attendue par rapport à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public et l'éclairage des véhicules engendrent des émissions .Pas de différence notable attendue / la situation actuelle
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne rejette pas de liquide. Toutefois, les ouvrages d'infiltration pourront épurer les eaux pluviales provenant des voiries.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un échangeur déjà existant, ce qui réduit fortement son impact sur le paysage et le patrimoine local. Pour le patrimoine archéologique, les travaux (terrassements, réseaux, etc.) sont similaires à ceux réalisés entre 1986 et 1989 lors de la construction initiale. Le risque de découverte archéologique est donc inexistant. Les interventions visent à conserver les structures de chaussée, et les nouvelles voiries seront aménagées dans les zones de remblais de l'échangeur existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification de l'échangeur existant n'engendrera pas de modifications des activités humaines, si ce n'est un renforcement de la sécurité des usagers et une diminution du trafic de transit dans la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site de la MRAe Grand-Est, aucun projet, à ce jour, n'a fait l'objet d'un avis dans le secteur d'implantation du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement de l'échangeur vise à restructurer un ouvrage existant afin de réduire les flux de transit et de sécuriser les mobilités douces. Il prévoit l'utilisation de matériaux perméables et la renaturation de l'espace public, notamment par la création d'une voie verte reliant le carrefour du 1er mai à l'entrée de l'agglomération de Saint-Parres-aux-Tertres. Il contribue à l'apaisement de la circulation et à la limitation des émergences sonores. Il sécurise les mobilités douces et autorise ainsi leur développement.

Un diagnostic écologique ainsi qu'un diagnostic de zone humide ont permis de lever les doutes concernant d'éventuels impacts sur la faune, la flore et les milieux humides.

La mise en œuvre, ainsi que le projet final, n'auront que des impacts positifs sur l'environnement. Nous considérons donc que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic zone humide	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Plan du PPRi superposé au projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Plan de superposition du projet dans son état actuel et son état projet	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)